

Accordeur de piano

Le titulaire du CAP Accordeur de piano est un professionnel qualifié qui sait accorder et régler les pianos droits neufs et d'occasion.

Il a également des notions d'harmonisation pour égaliser le son du piano et ainsi donner à l'instrument le timbre souhaité. Il réalise la petite maintenance des mécaniques et claviers de pianos droits en opérant certaines réparations.

Ses compétences s'adossent sur une bonne culture artistique et technique mais il a encore besoin d'appuis dans les phases clé de son travail afin de le réaliser dans de bonnes conditions.

Il examine l'instrument, met en œuvre et contrôle les réglages nécessaires, accorde l'instrument au diapason souhaité puis interprète une œuvre musicale afin de vérifier les qualités techniques et sonores de l'instrument.

Le titulaire du CAP Accordeur de piano informe et conseille la clientèle sur le bon usage et la maintenance de l'instrument, parle des produits et différentes marques de pianos. Il établit un diagnostic sur l'état de l'instrument en vue de l'élaboration d'un devis et transmet au facteur ou au fabricant de pianos des informations techniques détaillées et des observations éventuelles relatives à l'instrument.

Débouchés

Le titulaire du CAP d'accordeur de piano est appelé à exercer des fonctions d'exécution dans la réalisation des tâches confiées dans de petites et moyennes entreprises artisanales (magasins de vente d'instruments de musique, artisans, conservatoires, associations, écoles de musique.).

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Projet professionnel en lien avec la facture musicale
Pratique instrumentale et connaissances musicales nécessaires

Qualités requises : patience, minutie, écoute, ouverture d'esprit, bon contact clientèle, motivation, persévérance, organisation, habileté manuelle.

Programme

| Grille horaire (a) | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année |
|--|------------------------|------------------------|
| Enseignement professionnel | 333h30 | 312h |
| Enseignements professionnels et français en co-intervention (b) | 43h30 | 39h |
| Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b) | 43h30 | 39h |
| Réalisation d'un chef d'œuvre(c) | 87h | 78h |
| Prévention Santé Environnement | 43h30 | 26h |
| Français, Histoire-Géographie | 43h30 | 39h |
| Enseignement moral et civique | 14h30 | 13h |
| Mathématiques – Physique-Chimie | 43h30 | 39h |
| Langue vivante | 43h30 | 39h |
| Arts appliqués et culture artistique | 29 | 26h |
| Education physique et sportive | 72h30 | 65h |
| Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation | 101h30 | 91h |
| Période de formation en milieu professionnel (semaines) | 6 à 7 | 6 à 7 |

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- **Apprentissage des techniques de réparation, de réglage et d'accord sur pianos droits** : développement de l'acuité auditive, de la coordination gestuelle, de la précision, et de la compréhension des concepts mécaniques et acoustiques de l'instrument.
- **Étude, détection de pannes, diagnostic de l'instrument et élaboration d'un devis**
- **Principes de fabrication, anatomie et fonctionnement du Piano**
- **Organologie (évolution de l'instrument)**
- **Histoire de la musique et des instruments**
- **Acoustique**
- **Dessin sur planche**
- **Environnement entreprise**
- **Relation client**

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Pratique professionnelle, coeff 12
- Technique et culture artistique, coeff 4

Unités d'enseignement général :

- Expression française coeff. 2
- Mathématiques– Sciences physiques, coeff. 2
- Vie professionnelle, coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff.1

Poursuites d'études

Ce CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en deux ans en brevet des métiers d'art.

Exemple(s) de formation(s) possible(s)

- BMA Technicien en facture instrumentale option piano

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

Formation non disponible dans les Académies de Montpellier et Toulouse

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

